

DOCUMENTATION FINALE
ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S
1 AVRIL 2017

Castione

Scuola Elementare, Carrale di Bergamo

Début: 11h15

DOCUMENTAZIONE FINALE
ASSEMBLEA DEI DELEGATI
1° APRILE 2017

Castione

Scuola Elementare, Carrale di Bergamo

INIZIO: ore 11.15



ORDRE DU JOUR DÉFINITIF DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 1 AVRIL 2017

- 11.15** **1. Ouverture de l'AD et mots de bienvenue**
Discours de bienvenue d'Igor Righini, président du PS Tessin, de Manuele Bertoli, Conseil d'État du Tessin et de Gabriele Del Don, président de la section socialiste d'Arbedo-Castione
- 2. Communications**
- 3. Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse, conseiller aux Etats (FR)
- 4. Discours du conseiller fédéral Alain Berset**
- 5. Thème principal : réforme de la « Prévoyance vieillesse 2020 »**
- Approbation du règlement sur le vote général
 - Proposition sur la tenue d'un vote général sur la « Prévoyance vieillesse 2020 »
 - Prise de position sur la réforme de la « Prévoyance vieillesse 2020 » pour le vote général
- 6. Recommandation de vote en vue des votations fédérales du 21 mai 2017**
- Loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne)
- 7. Soutien à l'initiative populaire fédérale : « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre »**
- 8. Budget 2017**
- Adoption
 - Crédit complémentaire sur le budget 2017
- 9. Résolutions, propositions et élections**
- R-1 De la commission spécialisée « Politique extérieure » : Russie : « Pour la paix, la liberté et les droits HUMAINS au lieu de la domination des oligarques, de la désinformation et de la guerre »
 - R-2 PS Tessin: Pour une mise en œuvre effective de la loi sur la « préférence nationale light »
 - R-3-a PS Tessin: Pour l'achèvement d'AlpTransit
 - R-3-b PS Tessin: Pour l'axe ferroviaire du Gothard
 - Confirmation et nouvelles élections des commissions spécialisées
- 16.00** **10. Clôture de l'AD / apéritif**

ORDINE DEL GIORNO DEFINITIVO DELL'ASSEMBLEA DEI DELEGATI 01.04.2017

- 11.15** **1. Lavori di apertura**
Benvenuto di: Igor Righini presidente PS Ticino, Manuele Bertoli consigliere di Stato di Ticino, Gabriele Del Don municipale e presidente della sezione PS di Arbedo-Castione
- 2. Comunicazioni**
- 3. Discorso di Christian Levrat**, Presidente PS Svizzera, Consigliere agli Stati FR
- 4. Discorso Consigliere federale Alain Berset**
- 5. Tema principale: Riforma previdenza vecchiaia 2020**
- Approvazione del regolamento del voto generale
 - Richiesta di effettuazione del voto generale
 - Posizione per il voto generale riguardante la riforma della “previdenza per la vecchiaia 2020”
- 6. Presa di posizione sulla votazione federale del 21 maggio 2017**
- Legge sull'energia (LEne) del 30 settembre 2016
- 7. Iniziativa popolare federale “Per il divieto di finanziare i produttori di materiale bellico”**
- 8. Preventivo 2017**
- Approvazione
 - Credito addizionale per il preventivo 2017
- 9. Risoluzioni, mozioni ed elezioni**
- R-1 della commissione della politica estera: Russia “Per la pace, la libertà e i diritti umani al posto dell'oligarchia, della disinformazione e della guerra”
 - R-2 PS Ticino: Per un'applicazione effettiva della legge sulla “preferenza indigena light”
 - R-3-a Per il completamento di AlpTransit
 - R-3-b PS Ticino: Per l'asse ferroviario del Gottardo
 - Elezioni e riconferme nelle commissioni tecniche
- 16.00** **10. Conclusione / aperitivo**

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

THÈME PRINCIPAL : RÉFORME DE LA « PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020 »

APPROBATION DU RÈGLEMENT SUR LE VOTE GÉNÉRAL

Remarque préliminaire :

Parmi les thématiques abordées dans le cadre du projet « Futur PS », il y a celle de l'extension des droits de participation. Pour un parti de militant-e-s comme le PS, il est important que chaque membre puisse participer aux décisions qui façonnent la trajectoire du parti. Un moyen dont on a peu fait usage à ce jour est le vote général. Pour que cet instrument d'implication directe et à caractère contraignant de la base du parti puisse à l'avenir être utilisé plus souvent, le Comité directeur du PS Suisse souhaiterait présenter aux personnes participant à l'Assemblée des délégué-e-s du 1^{er} avril 2017 un règlement pour son activation, comme cela est aussi prévu dans les statuts au sens de l'art. 15 (l'Assemblée des délégué-e-s), au chiffre 4.

Le vote général est donc envisagé comme une sorte de référendum (art. 24, chiffre 1), mais il peut aussi être considéré comme une manière d'exercer le droit d'initiative (art. 24, chiffre 2).

Extrait des statuts:

Art. 24 Le vote général

1. Deux cinquièmes des délégué-e-s d'un Congrès ou d'une Assemblée des délégué-e-s ou un quart des sections peuvent demander, dans un délai d'un mois, que les décisions du Congrès ou de l'Assemblée des délégué-e-s soient soumises à un vote général.
2. L'Assemblée des délégué-e-s ou un dixième des membres du parti peuvent demander le vote général pour une question politique importante.
3. L'Assemblée des délégué-e-s règle le processus par un règlement et désigne le bureau qui procède au vote général.
4. Tous les membres du parti enregistrés reçoivent le matériel de vote agréé par le Comité directeur par écrit ou sous forme électronique. Ils ont au minimum deux semaines pour voter.

Règlement sur la tenue d'un vote général

<p>I. Requête sur la tenue d'un vote général</p>	<p>Le vote général en tant qu'exercice du droit de référendum</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Deux cinquièmes des délégué-e-s d'un Congrès ou d'une Assemblée des délégué-e-s (le statut de délégué-e fait foi et non pas la présence à l'AD ou au Congrès) ou un quart de toutes les sections peuvent demander qu'une décision du Congrès ou de l'Assemblée des délégué-e-s soit soumise au vote général de tous les membres. Lors des votations, les prises de position sur les contenus ainsi que les choix et le lancement d'initiative seront décidés. En règle générale, chaque votation sera discutée dans son domaine et sur ses fondements afin d'être acceptée ou refusée. 2. Le Secrétariat central se charge, pour le compte des auteurs de la requête, d'envoyer la demande de vote général aux délégué-e-s ou aux sections sous forme électronique. Les initiateurs donnent une adresse de correspondance à laquelle les soutiens peuvent s'adresser directement. 3. La demande de vote général doit être accompagnée des justificatifs demandés et être soumise par écrit ou sous forme électronique au Comité directeur du PS Suisse. Les signataires doivent figurer nommément pour qu'ils puissent être publiés dans le but d'une vérification indirecte et pour que le Comité directeur puisse vérifier le quorum requis. 4. La requête doit être déposée au secrétariat central dans un délai d'un mois à partir de la prise de décision de l'organe concerné. C'est soit le cachet postal, soit la date de l'envoi du courriel qui fait foi. À cette date-là, tous les documents doivent être complets. <p>Le vote général en tant qu'exercice du droit d'initiative</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. L'Assemblée des délégué-e-s, le Congrès ou un dixième de tous les membres du Parti peuvent soumettre une question importante au vote général. 6. Si la demande est présentée par un dixième de tous les membres du Parti, on applique la même procédure que celle décrite au chiffre 3 (requête écrite ou électronique adressée au Comité directeur). Le Secrétariat central soutient les initiateurs dans une annonce qui paraît dans l'une de ses publications envoyées à tous ses membres. 7. Si la décision est prise par une Assemblée des délégué-e-s ou par un Congrès, elle doit impérativement être dûment inscrite à l'ordre du jour et être soutenue par une majorité de deux tiers des délégué-e-s.
--------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

II. Information, délais et déroulement du vote	<ol style="list-style-type: none"> 1. Immédiatement après la prise de décision sur la tenue d'un vote général, les membres reçoivent des indications relatives à la procédure sur la page d'accueil du PS Suisse et dans le journal des membres. 2. La date officielle du vote est fixée par le Comité directeur. Le Comité directeur fixe les modalités de vote, qui garantissent la possibilité de former librement l'opinion des votant-e-s. 3. Les documents sont remis aux personnes ayant le droit de vote au plus tard 20 jours avant l'expiration du délai. Le vote se fait par écrit, il est anonyme et la confidentialité du vote est garantie.
III. Droit de participation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sont autorisés à voter tous les membres du PS Suisse qui ont été admis au sein du Parti jusqu'à la date officielle d'envoi des documents de vote et qui sont enregistrés comme membre dans l'administration centrale des membres.
IV. Bureau de vote	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le bureau de vote se compose normalement d'un-e représentant-e du Comité directeur, de la secrétaire générale ou du secrétaire général ainsi que d'un-e représentant-e de chaque Parti cantonal comptant plus de 500 membres, proposé-e par le Parti cantonal. 2. Les membres du bureau de vote sont désignés selon l'article IV. 1 par l'Assemblée des délégué-e-s ou le Congrès. Lorsque la tenue du vote et le respect des délais l'exigent, le Comité directeur peut désigner le bureau de vote. 3. Ce bureau statue chaque fois sur la validité des voix exprimées et est compétent pour le décompte des voix et l'établissement du résultat.
V. Exercice du droit de vote	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'exercice du droit de vote se fait par voie postale et de façon anonyme. La confidentialité du vote est garantie en tout temps. 2. Les bulletins de vote sont conservés en lieu sûr pour la durée d'un an auprès du PS Suisse et sont ensuite détruits.
VI. Communication du résultat	<ol style="list-style-type: none"> 1. La communication du résultat incombe au Comité directeur. Celui-ci publie le résultat au plus tard quatre jours après l'expiration du délai de vote. Le résultat revêt un caractère contraignant pour tous les organes du Parti.

Recommandation du Comité directeur : adoption

PROPOSITION SUR LA TENUE D'UN VOTE GÉNÉRAL SUR LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020

Lors du Congrès de Thoune, en 2016, les délégué-e-s ont décidé de renforcer le droit de participation au sein du PS. L'un des moyens pour y parvenir est de consulter tous les membres du PS par un vote général, moyen qui n'a été utilisé dans l'histoire du PS que trois fois : en 1919 et 1921, pour l'adhésion à la Troisième Internationale et en 1995 pour la dixième révision de l'AVS.

La réforme de la prévoyance vieillesse 2020 constitue le plus important projet de cette législature. Nous sommes le Parti de l'AVS et de la sécurité sociale. Sans le PS, il n'y aurait aucun progrès dans ces domaines. Puisque le PS est un parti de militant-e-s, non pas seulement sur le papier, mais bien dans les faits, le Comité directeur veut impliquer aussi rapidement que possible tout le Parti dans cette importante réforme, dont la votation aura lieu en automne 2017.

Le Comité directeur considère le vote général comme une chance de pouvoir présenter les différents points de la prévoyance vieillesse 2020 et de permettre aux membres de former leur opinion sur cette complexe réforme.

Déroulement du vote :

Date	Événement
1er avril	Décision de l'AD et adoption du règlement
3 avril	Echéance pour les nouveaux membres
A partir du 7 avril	Envoi du matériel de vote
21 avril	Conférence du Comité directeur – Choix du bureau de vote
29 avril 12h00	Délai pour voter
30 avril	Dépouillement et communication du résultat

Les coûts du déroulement du vote seront mentionnés dans un document annexe sous forme d'un crédit supplémentaire.

Recommandation du Comité directeur : adoption

PRISE DE POSITION SUR LA RÉFORME DE LA « PRÉ-VOYANCE VIEILLESSE 2020 » POUR LE VOTE GÉNÉRAL

I. Situation actuelle

La prévoyance vieillesse en Suisse repose sur des fondements solides et jouit d'un excellent ancrage au sein de la société. Elle se situe au cœur de la politique sociale de notre pays et garantit la solidarité entre les personnes actives et les rentier-ère-s, employeur-euse-s et employé-e-s. Or depuis plusieurs années, elle fait face à deux défis principaux : l'évolution démographique (retraite de la génération des baby-boomers et vieillissement démographique) ainsi que les faibles taux d'intérêts. Cela a rendu une réforme des 1^{er} et 2^e piliers indispensable. En plus de cela, il y a lieu de souligner d'autres problèmes relatés.

Baisse du niveau des rentes. La situation morose sur les marchés financiers a fait chuter les rendements obtenus par le biais des placements effectués par les institutions de prévoyance. En règle générale, les grandes caisses de pension ont déjà adapté le niveau des rentes à cette situation. Elles sont en effet libres de définir le taux de conversion au niveau des prestations qui vont au-delà des prestations minimales fixées dans la loi. Au final, de nombreux assuré-e-s se retrouvent aujourd'hui avec des taux de conversion inférieurs à 6%.

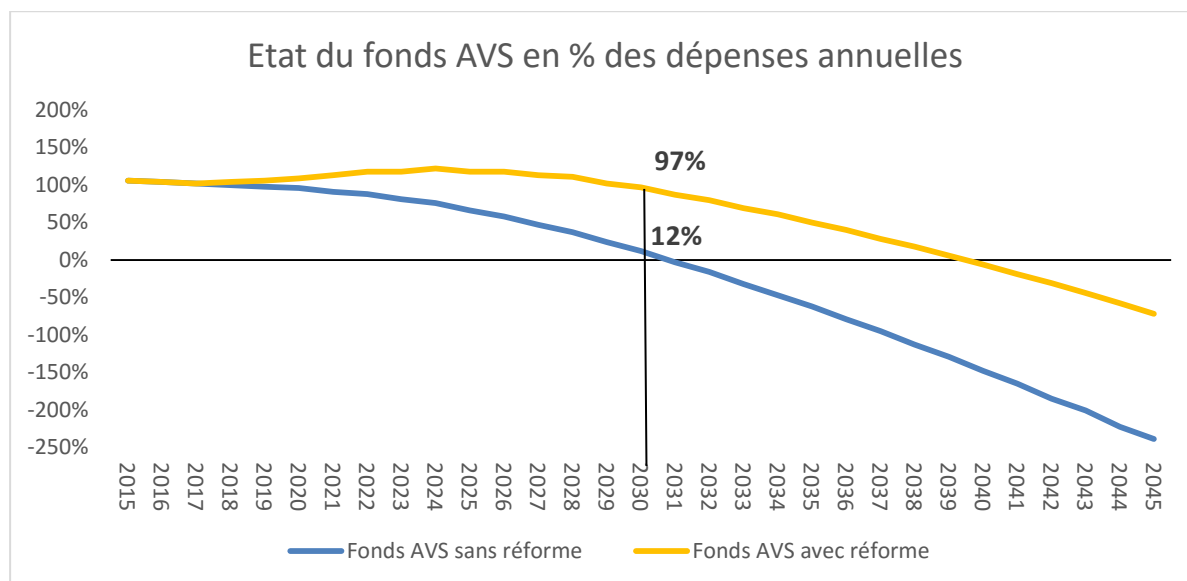
Dans l'AVS, la situation est moins grave. En revanche, l'évolution du niveau des rentes n'est pas aussi rapide que celle des salaires. Cela a pour conséquence que les rentes AVS accusent un retard d'environ 20% sur les salaires depuis le début des années 1980.

Les femmes ont une mauvaise couverture du 2^e pilier. Aujourd'hui, les femmes touchent en moyenne 63% de rentes en moins que les hommes dans la prévoyance professionnelle. Etant donné que dans le 2^e pilier chacun-e constitue son propre capital pour la retraite, les interruptions de carrière ainsi que le travail à temps partiel – sans compter les inégalités salariales – pèsent de tout leur poids dans l'écart de rentes entre hommes et femmes.

Les chômeur-euse-s âgé-e-s sont insuffisamment protégé-e-s. Selon le droit en vigueur, les travailleur-euse-s âgé-e-s perdent en général leur couverture d'assurance auprès de leur caisse de pension lorsqu'ils/elles se retrouvent au chômage. Ils/Elles sont ensuite souvent contraint-e-s de retirer l'entier de leur capital LPP. Les personnes concernées doivent donc puiser dans ce dernier pour subvenir à leurs besoins jusqu'à ce qu'elles puissent toucher une rente AVS. Lorsque les propres ressources ne suffisent plus, elles se voient obligées de faire recours à l'aide sociale. Ces situations conduisent à une précarisation grave des retraité-e-s.

Financement du système des retraites insuffisant. Au niveau de l'AVS, le départ à la retraite de la génération des baby-boomers va accroître les besoins financiers. Sans mesures de consolidation, l'AVS devrait afficher un déficit d'environ 7 milliards de francs en 2030, tandis que le Fonds AVS ne couvrirait plus que 12% des dépenses annuelles. Autrement dit, l'AVS ne serait pas suffisamment financée et ne pourrait plus verser de rentes aux retraité-e-s. Dans le 2^e pilier, le taux de conversion détermine le niveau des rentes. Celui-ci est fortement dépen-

dant de la performance sur les marchés financiers. Or les caisses de pension souffrent des faibles rendements depuis plusieurs années. Cela a pour conséquence qu'elles ne parviennent généralement plus verser des rentes au taux de conversion de 6.8%.



Source : OFAS

II. La réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » en détail

En novembre 2014, le Conseil fédéral avait adopté un projet de réforme globale des 1^{er} et 2^e piliers en poursuivant deux buts : d'une part, il voulait maintenir le niveau actuel des prestations et donc éviter toute réduction de rentes, d'autre part il souhaitait en garantir le financement. Le projet mis sous toit le 17 mars 2017 par le Parlement a été fondamentalement modifié et réduit à l'essentiel. Celui-ci remplit les deux objectifs fixés par le Conseil fédéral et apporte de nombreuses solutions aux problèmes décrits ci-dessus.

Amélioration générale des rentes. Afin de stabiliser les rentes de la prévoyance professionnelle obligatoire, le Parlement a décidé de **baissier le taux de conversion de 6.8 à 6.0%**. En l'absence de compensation, cela induirait une réduction des rentes de 12%. Pour y remédier, le Parlement a décidé de prendre des mesures dans les deux piliers :

- Au niveau de **l'AVS**, toutes les nouvelles rentes AVS devraient être augmentées d'un montant annuel de 840 francs à partir de 2019. Pour les petites rentes, cette augmentation s'élèvera à 6% contre 3% pour les rentes maximales. De plus, le plafond des rentes pour les couples mariés a été rehaussé à 155% de la rente maximale. Les couples pourront ainsi compter avec un revenu annuel supplémentaire de 1'680 francs au minimum et de 2'712 francs au maximum. Ce renforcement général de l'AVS est historique dans le sens où c'est le premier depuis 40 ans. Les femmes seront gagnantes, en particulier les 500'000 femmes qui exercent une activité lucrative et qui n'ont pas accès au 2^{ème} pilier en raison des revenus perçus trop faibles. Cela cor-

respond à un quart de toutes les femmes en activité. Aujourd'hui, l'AVS est la principale source de revenu des femmes retraitées. Elle représente 65% de la rente de vieillesse totale des femmes retraitées (contre 42% chez les hommes). Enfin dans l'AVS, les femmes reçoivent plus de la moitié de la somme de toutes les rentes AVS et elles cotisent à l'AVS à raison de 33% (contre deux tiers pour les hommes). Cela est dû au financement extrêmement solidaire de cette assurance : les millionnaires paient 8,4% de cotisations sur leur revenu, et ce sans aucune limite. En contrepartie, ils perçoivent une rente qui est plafonnée. En d'autres mots, ils cofinancent largement les rentes des bas et moyens revenus. Car ces derniers contribuent à l'AVS de manière beaucoup moins importante que les super riches par rapport à la rente qu'ils reçoivent. Les hauts revenus versent, pour ainsi dire, des cotisations de solidarité. Chaque franc supplémentaire investi dans l'AVS induit une redistribution des hauts vers les bas revenus.

- Pour ce qui est du **2° pilier**, il a été réaménagé d'une manière telle que **les travailleuse-s à temps partiel seront mieux couvert-e-s**. Une part plus importante du salaire sera donc soumise à la prévoyance professionnelle. De fait, toutes les personnes percevant des salaires situés entre 21'150 et 55'000 francs par année pourront améliorer leur 2° pilier. Deux tiers des assuré-e-s dans cette catégorie de revenus sont des femmes. Il y a lieu d'ajouter que si l'on observe l'ensemble des femmes actives, un peu plus de la moitié d'entre elles réalisent un salaire annuel inférieur à 55'000 francs.

Une autre modification significative intéressera les personnes ayant interrompu leur carrière professionnelle pour, par exemple, garder des enfants ou s'occuper d'un proche malade. Dorénavant, elles seront **autorisées à verser de l'argent dans le 2° pilier obligatoire** (c'est-à-dire à procéder à des rachats). Jusqu'alors, les caisses de pension n'étaient pas contraintes d'accorder cette possibilité à leurs assuré-e-s.

- Enfin, la génération transitoire recevra des subsides versés sur leur compte du 2° pilier. Cela signifie que **les personnes âgées de 45 ans et plus ne subiront pas la baisse du taux de conversion dans la LPP**. Cette mesure financée de manière solidaire s'avère nécessaire car cette génération n'aura pas le temps de jouir entièrement de la meilleure couverture d'assurance précitée. Sans cela, les pertes résultant de l'abaissement du taux de conversion ne seraient que partiellement compensées.

En somme, les futur-e-s retraité-e-s pourront compter avec **une hausse générale de leurs revenus pouvant atteindre plus de 3'000 francs par année**. Les bas revenus et les femmes connaîtront les plus fortes améliorations tandis que les hauts salaires verront leurs prestations s'améliorer sensiblement, voire largement se maintenir. Ainsi, les écarts de rentes entre les hommes et les femmes se réduiront de manière substantielle.

Evolution des rentes avec la nouvelle réforme

Âge lors de l'entrée en vigueur / salaire annuel brut	Montant de la rente (AVS+LPP) par année selon le droit en vigueur (en francs)	Montant de la rente (AVS+LPP) selon la réforme de la Prévoyance vieillesse 2020 (en francs)	Différence de rente par année au travers de la réforme (en francs)
24 ans			
20'000	15'936	16'776	+840
40'000	26'083	29'388	+3'305
70'000	40'800	42'025	+1'225
34 ans			
20'000	15'936	16'776	+840
40'000	26'083	29'024	+2'941
70'000	40'800	41'877	+1'077
44 ans			
20'000	15'936	16'776	+840
40'000	26'083	28'359	+2'276
70'000	40'800	41'373	+573
54 ans			
20'000	15'936	16'776	+840
40'000	26'083	27'434	+1'351
70'000	40'800	42'195	+1'395

Source: OFAS

Financement de l'AVS garanti durant la prochaine décennie. Pour pouvoir absorber la génération des baby-boomers, l'AVS a besoin d'un financement supplémentaire. Plusieurs mesures ont été retenues par une majorité au Parlement :

- Un financement additionnel en faveur de l'AVS par le biais d'**une hausse de la TVA** est prévu. En tout, l'on prévoit une augmentation par étape de 0.6% de TVA en faveur du 1^{er} pilier. Les gens ne ressentiront rien de la première augmentation : à partir de 2018, 0.3% actuellement consacré à l'AI sera transféré à l'AVS si bien que le taux de TVA demeurera à 8%. Puis, ce taux sera augmenté de 0,3% supplémentaire en 2021. Cela permettra de générer des recettes supplémentaires d'environ 2 milliards en 2030.
- **L'âge de la retraite des femmes sera relevé à 65 ans.** L'augmentation se fera sur 4 ans à partir de 2018, et ce à raison de 3 mois par année. A partir de 2021, l'âge de la retraite entre les femmes et les hommes sera donc harmonisé à 65 ans. Le PS s'y est vertement opposé. Les femmes nées en 1954 et plus tard seront concernées par cette mesure. Cela générera des économies de 1,2 milliard de francs en 2030.
- **Les cotisations salariales seront relevées de 0.3%** (respectivement 0,15% pour les salarié-e-s et les employeur-euse-s) pour le financement du supplément de 840 francs

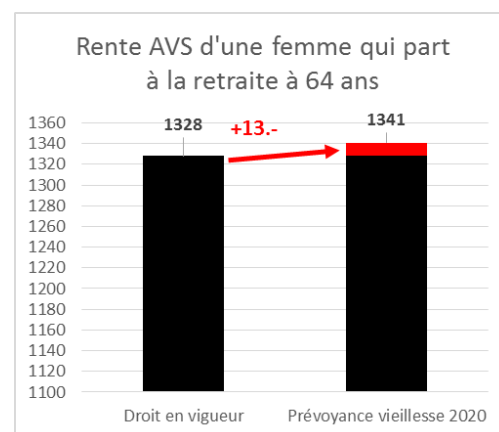
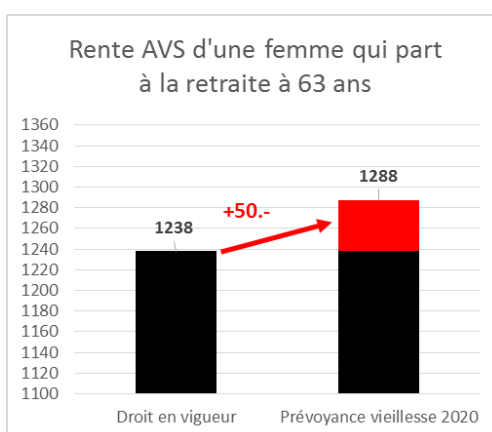
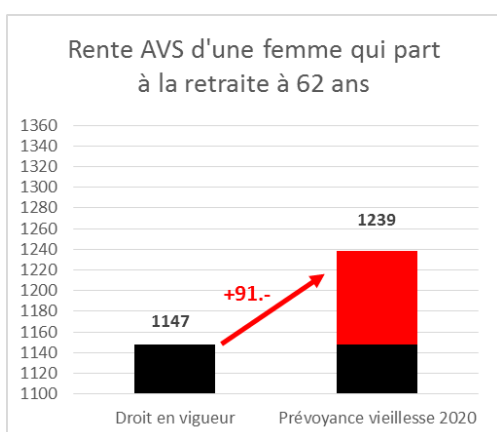
par années sur les rentes AVS et du rehaussement du plafond des rentes pour les couples. Il convient de noter ici qu'il s'agit de la première augmentation des cotisations en faveur de l'AVS depuis 40 ans.

- La Confédération continuera à couvrir près de **20% des dépenses de l'AVS**. Alors que le Conseil fédéral envisageait d'alléger les budgets de la Confédération en allégeant sa contribution à l'AVS, le Parlement a refusé cette proposition. Il souhaitait garantir la participation de l'Etat au financement des rentes. De même, l'on a pu empêcher l'abolition des rentes de veuves et pour enfants ainsi que maintenir l'adaptation des rentes actuelles au renchérissement.

En tout et pour tout, l'AVS reposera sur des bases solides. Elle sera en mesure de verser des rentes durant toute la prochaine décennie.

La retraite partielle sera modernisée. Les personnes auront la possibilité de prendre une retraite à la carte entre 62 et 70 ans. Cela veut dire qu'elles pourront percevoir une partie de leur rente (entre 20 et 80% de la rente) tout en exerçant une activité à temps partiel (qui, *nota bene*, permettra de continuer à améliorer la prévoyance vieillesse). Ainsi le passage à la retraite pourra s'effectuer tout en douceur. Comme dans le droit actuel, une préretraite impliquera une réduction de la rente. Cette dernière sera généralement moins importante qu'aujourd'hui. Il faut aussi souligner que, grâce à ce nouveau modèle de flexibilisation combiné au renforcement de l'AVS et aux améliorations dans le 2^e pilier, les personnes percevront de meilleures rentes en cas de préretraite. Et jusqu'à un revenu annuel d'environ 39'000 francs, les femmes pourront continuer de prendre leur retraite à 64 ans avec une rente égale ou légèrement améliorée par rapport à la situation actuelle. Cela concerne près de la moitié des femmes actives. Enfin, un ajournement de la retraite au-delà de 65 ans permettra d'améliorer la prévoyance vieillesse.

Exemple d'une femme, qui touche 20'000 francs par année



Source : Calculs propres se basant sur les chiffres de l'OFAS

Les chômeur-euse-s âgé-e-s seront mieux protégé-e-s. Avec la réforme, il sera désormais possible pour les travailleur-euse-s âgé-e-s au chômage de rester affiliées à leur ancienne caisse de pension et de percevoir cet avoir de vieillesse sous forme de rente. Ainsi, la prévoyance professionnelle remplira son objectif jusqu'en fin de vie.

III. Résumé

Thème	Droit en vigueur	Prévoyance vieillesse 2020	Appréciation du Comité directeur
Âge de la retraite	♀ : 64 ans ♂ : 65 ans	♂/♀ : 65 ans	-
Rentes AVS	Rente minimale : 1'175.- Rente maximale : 2'350.- Rente de couple maximale (150% de la rente maximale) : 3'525.-	Rente AVS minimale : 1'245.- Rente AVS maximale : 2'420.- Rente couple maximale (155% de la rente maximale) : 3'751.- = 1 ^{ère} mesure de compensation	+
Financement de l'AVS	Cotisations salariales : 8.4%	Cotisations salariales : 8,7%	+
	Pas d'augmentation de la TVA	Augmentation de la TVA : 0.6% (=8.3% en 2021)	+
	Contribution de la Confédération : 19.55% des dépenses annuelles	Maintien de la contribution de la Confédération : 19.55% des dépenses annuelles	+
Retraite flexible	Anticipation de la rente de maximum 2 ans. Seule une année complète peut être anticipée (réduction de la rente de 6.8% par année anticipée). Ajournement de la rente de 5 ans au maximum. ♀ : 62-69 ans ♂ : 63-70 ans	Retraite flexible entre 62 et 70 ans dans l'AVS. Possibilité d'anticiper ou d'ajourner une partie de la rente (entre 20-80%) Taux de réduction de la rente anticipée moindre. LPP : départ à la retraite à 60 ans encore possible	+

Taux de conversion et mesures dans le 2° pilier	6.8 %	6.0% d'ici à 2021	-
	Déduction de coordination fixe	Déduction de coordination variable tenant mieux compte du travail à temps partiel et des bas revenus = 2 ^{ème} mesure de compensation	+
	Les institutions de prévoyance continueraient à baisser les taux de conversion dans la partie subobligatoire ou à prélever des cotisations d'assainissement.	Pour les 45 ans et plus : maintien des droits acquis. Ils/elles recevront des prestations à un taux de conversion de 6.8% = 3 ^{ème} mesure de compensation	+
Transparence chez les assureurs-vie	Assureurs-vie peuvent encaisser 10% du chiffre d'affaires total (« Legal Quote »)	« Legal Quote » : 10%	-
	Aucun plafonnement des primes de risque abusives	Plafonnement des primes à 100% du sinistre attendu	+
Travailleur-euse-s âgé-e-s	Les chômeur-euse-s âgé-e-s arrivé-e-s en fin de droit perdent le droit aux rentes LPP	Obligation pour les caisses de pension de continuer à assurer les chômeur-euse-s âgées de 58 ans et plus jusqu'à la retraite	+

Recommandation du Comité directeur : Soutien à la réforme de la « Prévoyance vieillesse 2020 » en vue du vote général du 29 avril 2017.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

RECOMMANDATION DE VOTE EN VUE DES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 21 MAI 2017

LOI DU 30 SEPTEMBRE 2016 SUR L'ÉNERGIE (LENE)

Oui à la Loi sur l'énergie – Oui à l'énergie propre et indigène et à la création de valeur en Suisse

Notre politique énergétique actuelle nous rend dépendants d'importations onéreuses de pétrole et de gaz. Nous courons un gros risque atomique et fossile. Avec la Stratégie énergétique 2050 (premier paquet de mesures), le Conseil fédéral a présenté un programme complet qui contient des décisions importantes destinées à favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et qui interdit la construction de nouvelles centrales nucléaires. La production d'énergie à partir du soleil, du vent, de la biomasse, de l'eau et de la géothermie crée de la valeur en Suisse et garantit des places de travail sûres à long terme. La Stratégie énergétique 2050 – et notamment la Loi sur l'énergie – apporte une contribution à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat et offre aux entreprises de la sécurité en matière d'investissements. Un rejet de la Loi sur l'énergie rendrait la Suisse dépendante des importations de courant sale.

Même si le PS serait volontiers allé plus loin et même s'il a notamment exigé une sortie programmée du nucléaire selon un calendrier contraignant, il soutient avec conviction la Stratégie énergétique 2050 et, par-là, l'actuelle Loi sur l'énergie – contre laquelle le référendum a été lancé entre autres par l'UDC.

La Stratégie énergétique 2050 bénéficie d'un large soutien – l'UDC manœuvre en articulant des chiffres fantaisistes

La Loi sur l'énergie trouve un large soutien politique. Elle a été adoptée lors du vote final du 30 septembre 2016 par le Conseil des États par 35 voix contre 6 (3 abstentions) et au Conseil national par 120 voix contre 72 (6 abstentions). Le PDC, le PBD, le PEV (PPE), les Vert'libéraux, le PS et les Verts font bloc derrière le projet. Deux tiers des parlementaires PLR et différents représentants de l'UDC ont eux aussi exprimé leur adhésion.

L'UDC prétend maintenant que la nouvelle Loi sur l'énergie coûtera environ 200 milliards de francs, soit environ 3'200 francs par ménage chaque année. Ces chiffres relèvent du domaine des faits alternatifs et n'ont tout simplement rien à voir avec le premier paquet de mesures. Les coûts du premier paquet de mesures pour les ménages s'élèvent à environ 40 francs par an en moyenne.

Vue d'ensemble des adaptations centrales apportées à la Loi sur l'énergie – contre laquelle le référendum a été lancé

La production annuelle moyenne d'électricité issue des énergies renouvelables (sans la force hydraulique) doit atteindre au minimum 4'400 GWh d'ici à 2020 et 11'400 GWh d'ici à 2035. Par rapport à l'an 2000 (année de référence), la consommation moyenne finale d'énergie par personne et par an doit diminuer de 16% d'ici à 2020 et de 43% d'ici à 2035. Le supplément perçu sur le réseau augmentera, pour passer de 1,5 à 2,3 centimes par kWh. Cette hausse doit permettre de disposer de fonds supplémentaires pour développer les énergies renouvelables. La rétribution à prix coûtant du courant injecté est transformée en un système de rétribution de l'injection avec commercialisation directe. Le PS s'est opposé en vain à la limitation à 5 ans de la période durant laquelle les nouvelles installations peuvent profiter de mesures incitatives. La rétribution unique pour les installations photovoltaïques est désormais étendue aux installations de plus grande envergure et la construction de nouveaux aménagements hydroélectriques est encouragée par des contributions d'investissement. Les grandes centrales hydroélectriques (d'une puissance supérieure à 10 MW), dont le courant doit être vendu au-dessous du prix de revient, doivent être soutenues financièrement pendant 5 ans avec au maximum 1 centime par kWh.

Adaptations importantes apportées à d'autres lois faisant partie de la Stratégie énergétique 2050

Les prescriptions concernant les émissions des véhicules seront renforcées. Le Programme Bâtiments recevra plus de moyens (Loi sur le CO₂). Deux interdictions vont être ancrées dans la Loi sur l'énergie nucléaire: celle de construire de nouvelles centrales nucléaires et celle de retraiter les éléments combustibles usés.

Recommandation du Comité directeur : adoption

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

SOUTIEN À L'INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE : « POUR UNE INTERDICTION DU FINANCEMENT DES PRODUCTEURS DE MATÉRIEL DE GUERRE »

Situation de départ

Les guerres et les conflits armés font rage dans différentes régions du monde. Bon nombre de ces affrontements se perdent dans le flux médiatique journalier et nous font oublier les actes quotidiens de violence. Nous ne pouvons toutefois ignorer que ces guerres ont bel et bien lieu, entre autres en voyant les comptes rendus et les reportages quotidiens sur les mouvements migratoires ou en découvrant les chiffres d'affaires de l'industrie de l'armement. C'est ce dernier point qui est visé par l'initiative. Pour que le matériel de guerre puisse être utilisé (dans un deuxième temps), leur production doit être financée (dans un premier temps). La Suisse joue ici un rôle important. Les entreprises d'armement ont besoin de capitaux de tiers, qu'elles se procurent sur les marchés financiers sous la forme de capital-actions, d'obligations ou de capitaux de tiers à court terme. La Suisse est une place financière importante. En 2014, pas moins de 7 billions de francs ont fait l'objet de telle ou telle forme de gestion dans notre pays. L'argent qui – via la place financière suisse – passe dans l'industrie de l'armement fait de nous des complices directs des groupes d'entreprises qui enregistrent des bénéfices sur le dos des victimes de la guerre. En tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse ne peut pas se permettre de pratiquer cette politique de la maximisation des profits au mépris des vies humaines.

L'alliance baptisée « Pour une interdiction du business guerrier », pilotée par le GSsA, veut, au travers de l'initiative du même nom, obtenir que les acteurs financiers suisses n'aient plus le droit d'investir dans l'industrie de l'armement. L'argent suisse ne doit plus être utilisé abusivement pour le financement de matériel de guerre et, par là, pour le soutien aux guerres partout autour du globe.

Le texte final de l'initiative « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » est disponible [ici](#).

Recommandation du Comité directeur : soutien de l'initiative (majorité des deux tiers requise)

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

BUDGET 2017

	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017
Recettes	4'061'208	4'999'078	3'815'960	4'305'566
Cotisations	1'893'242	1'885'895	1'837'600	1'950'100 ¹⁾
Cotisations des membres	1'621'583	1'610'988	1'577'600	1'605'100
Versements de solidarité	271'659	274'907	260'000	345'000
Récolte de fonds	1'238'780	1'896'244	1'260'460	1'553'760 ²⁾
Dons des membres	469'056	521'112	456'500	456'500
Dons des bienfaiteurs(trices) et divers	673'818	1'343'152	803'960	1'097'260
Legs	95'906	31'980	-	-
Ventes	246'393	227'565	152'900	231'706 ³⁾
Autres recettes	545'147	894'666	560'000	565'000 ⁴⁾
Dissolution des provisions	137'645	94'708	5'000	5'000 ⁵⁾
Dépenses	4'140'100	4'990'060	3'810'409	4'301'190
Frais de production	364'928	283'855	229'000	198'089 ⁶⁾
Médias	304'936	257'408	215'000	174'089
Courriels p. les membres (ea PS Femmes)	27'131	20'339	19'000	19'000
Nouveaux projets de recherches de fonds	32'861	6'108	-5'000	5'000
Coût d'achat des marchandises	-	59'438	-	-
Frais de personnel yc assurances sociales	2'247'517	2'974'516	2'206'558	2'505'550 ⁷⁾
Autres frais de personnel	103'725	114'104	157'900	185'940 ⁸⁾
Frais de location	233'344	249'393	247'564	241'064 ⁹⁾
Entretien, réparations, leasing	75'519	63'678	72'500	63'000 ¹⁰⁾
Assurances choses, taxes	6'975	4'711	5'100	5'100
Frais administratifs	316'794	380'691	363'528	319'288 ¹¹⁾
Frais informatiques	80'777	71'454	92'000	78'000 ¹²⁾
Frais publicitaires (campagnes)	42'939	302'628	20'000	20'000 ¹³⁾
Frais divers du parti	482'079	347'486	331'360	447'860 ¹⁴⁾
Approvisionnement des provisions	95'906	66'855	-	100'000 ¹⁵⁾
Amortissements	99'743	94'880	84'900	137'300 ¹⁶⁾
Résultat financier	3	-331	-	-
Résultat extraordinaire	-10'149	-23'297	-	-
Résultat annuel	-78'892	9'018	5'551	4'376

BUDGET 2017 – CENTRES DE COÛTS

	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	
Parti	1'382'160	1'484'657	1'320'546	1'414'361	¹⁷⁾
A100 Cotisations	1'875'707	1'867'585	1'821'800	1'934'300	
A101 Dons	414'987	467'032	405'000	405'000	
A102 Dépenses courantes	-42'286	-47'061	-40'000	-55'000	
A103 Frais de personnel et généraux	-607'643	-561'403	-593'308	-639'335	
A104 Congrès	-69'807	-49'812	-76'000	-	
A105 AD	-59'894	-71'498	-55'000	-82'500	
A106 Actions politiques ponctuelles	-4'692	-2'092	-10'000	-10'000	
A110 Dépenses CD/présidence	-5'647	-3'074	-7'960	-7'960	
A111 Dépenses des commissions	-1'241	-5'117	-3'000	-3'000	
A112 Indemnités de la présidence yc dép.	-71'579	-71'702	-71'786	-71'944	
A113 Dépenses de la vice-présidence	-25'200	-25'200	-25'200	-25'200	
A115 125 ans PS Suisse - fête du jubilé	125	-	-	-	
A116 Relations internationales	-20'670	-13'001	-19'000	-19'000	
A117 Economie & démocratie		-	-5'000	-11'000	
Formation	-126'122	-125'502	-177'845	-119'768	¹⁸⁾
B100 Frais de personnel et généraux	-70'100	-99'735	-142'845	-89'768	
B101 CoCo	-13'084	-15'798	-15'000	-15'000	
B103 Formation interne	-16'361	-5'331	-10'000	-5'000	
B106 Université d'été	-26'577	-4'638	-5'000	-5'000	
B107 Projet Agglomérations			-5'000	-	
B108 Recrutement de membres			-	-5'000	
PS60+	-67'138	-58'867	-64'624	-64'482	¹⁹⁾
G100 Frais de personnel et généraux	-33'397	-33'705	-36'624	-36'482	
G101 Dépenses courantes	4'583	6'104	4'300	4'300	
G102 Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000	-7'000	
G103 CD/conférences	-13'676	-17'239	-18'300	-18'300	
G104 Rencotres thématiques/campagnes	-17'647	-7'027	-7'000	-7'000	
PS Migrant-e-s	-32'591	-17'151	-21'800	-22'383	²⁰⁾
H100 Frais de personnel et généraux	-29'465	-15'540	-16'800	-17'383	
H101 Dépenses courantes	-3'126	-1'610	-5'000	-5'000	
JS/Juso	-151'628	-174'399	-162'485	-164'465	²¹⁾
J100 Frais de personnel et généraux	-151'628	-174'399	-162'485	-164'465	
PS Femmes*	-80'949	-98'307	-102'118	-119'511	²²⁾
M100 Frais de personnel et généraux	-64'958	-67'417	-74'318	-76'711	
M101 Courriels du PS Femme*	4'265	-8'443	2'800	2'800	
M102 Dépenses courantes	-3'562	-5'394	-5'600	-20'600	
M103 Dépenses de la présidence	-15'382	-15'382	-7'000	-7'000	
M104 Assemblée des membres	-	-1'548	-6'000	-13'000	
M105 Conférences (anc. Coordination)	-2'777	-123	-7'000	-	
M106 Campagnes	1'463	-	-5'000	-5'000	
Publications	-346'411	-363'559	-340'188	-257'700	²³⁾
P100 links	-212'617	-234'851	-211'446	-147'726	
P101 socialistes.ch	-103'700	-105'577	-97'942	-79'174	
P107 PS Svizzera	-30'094	-23'132	-30'800	-30'800	

	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	
Campagnes	-1'044'189	-1'633'988	-712'480	-841'075	24)
K100 Frais de personnel et généraux	-494'464	-426'804	-407'480	-406'075	
K102 Campagnes	-172'380	-26'799	-110'000	-110'000	
K103 Journaux de votations	-66'652	-18'920	-40'000	-20'000	
K150ff Référendums	-95'388	-40'000	-	-75'000	
K160ff Initiatives	-189'547	-109'745	-155'000	-130'000	
K110 Elections 2015	-25'758	-1'011'720	-	-100'000	
Mobilisation	-	-	-229'970	-489'838	25)
KB100 Frais de personnel et généraux			-209'970	-474'838	
KB101 Campagnes			-20'000	-15'000	
Récolte de fonds	390'965	1'022'339	496'516	669'238	26)
F100 Frais de personnel et généraux	-321'337	-285'938	-317'444	-278'022	
F101 Diss./approvisionnement des prov.	-24'561	-60'748	5'000	5'000	
F102 Résultat de la collecte de fonds	673'818	1'295'753	803'960	1'062'760	
F103 Nouveaux projets de récolte de fonds	-32'861	-	-5'000	-	
F111 Récolte de fonds en ligne		47'399	10'000	34'500	
F112 Legs	95'906	25'873		-5'000	
F199 Part revenant aux partis cantonaux				-150'000	
Résultat Shop	-2'988	-26'205	-	-	
Résultat annuel	-78'892	9'018	5'551	4'376	

Commentaire sur le budget 2017

Le budget 2017 est équilibré. Il fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes du PS Suisse. Un document spécifique sera consacré au Groupe socialiste, sur lequel les parlementaires devront se prononcer. Les chiffres des différents postes et centres de coût sont commentés ci-dessous.

1. Cotisations des membres

Ces cotisations sont calculées sur la base de 30 000 membres. Cela correspond au nombre effectif des membres en 2016. Les Partis cantonaux reversent régulièrement, dans les délais de paiement impartis, les cotisations des membres au Parti national. Du fait de cette évolution positive, les crédits d'escompte accordés aux Partis cantonaux restent pour ainsi dire inchangés.

2. Financement

Depuis 2010, les dons des membres sont comptabilisés net, tout comme les dons libres (donatrices et donateurs). L'établissement du budget se fait avec prudence, à partir des recettes effectives prévues pour 2016.

Les autres dons incluent en 2017 les dons récoltés grâce au mailing adressé aux destinataires de *links* et de *socialistes* ainsi qu'aux membres des Femmes* socialistes suisses et du PS60+.

3. Ventes

Les recettes provenant de la vente d'annonces/d'encarts/de publications sont inscrites au budget pour un montant légèrement inférieur à celui de 2016, car le nombre d'éditions des journaux des membres que sont *links* et *Socialistes* sera réduit en 2017. La recette inclut en outre la participation des Partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de base locales et cantonales.

4. Autres recettes

Ce poste comprend entre autres les contributions de soutien des communes et des cantons dans lesquels sont organisés les apéritifs à l'issue des Assemblées des délégué-e-s. L'indemnité versée par le Groupe socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations des secrétaires générales, des responsables des médias et de la responsable des finances reste pour ainsi dire inchangée par rapport au budget 2016.

5. Dissolution des provisions

En 2017, les provisions existantes seront dissoutes à hauteur de 5 000 francs pour financer de nouveaux projets de récolte de fonds.

6. Frais de production

Les frais de production pour *links*, *Socialistes* et *ps.ch* diminuent du fait de la réduction du nombre d'éditions de *links* et de *Socialistes*. Quatre journaux de votations sont prévus en 2017..

Les coûts de production pour les mailings incluent les dépenses pour le mailing d'appel aux dons adressé aux destinataires de *links* et de *Socialistes* ainsi qu'aux Femmes* socialistes suisses. Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent notamment les dépenses pour les mesures en lien avec la brochure rédigée en 2013 indiquant comment établir un testament en faveur du PS. En 2017, les dépenses seront couvertes par les provisions existantes.

7. Frais de personnel et assurances sociales

Par rapport à 2016, le taux d'occupation cumulé (pourcentage de tous les postes) augmente d'environ 180%, pour atteindre 2385%. En 2017, les charges salariales augmentent en conséquence (hormis pour la Jeunesse socialiste suisse) de quelque 300 000 francs, pour un total de quelque 2.7 millions de francs. Cette augmentation trouve sa source dans la décision du Comité directeur d'intégrer définitivement la campagne de mobilisation dans l'offre de prestations du PS Suisse.

La comptabilisation des frais de personnel comprend les salaires du Groupe socialiste et les salaires pour les collaborateurs de la Jeunesse socialiste suisse.

Les honoraires prévus pour les traductions sont quasi identiques à ceux du budget 2016. Des traductions simultanées sont prévues pour les Assemblées des délégué-e-s, les Conférences de coordination ainsi que les conférences et les réunions du PS60+.

Par rapport à 2016 et aux années précédentes, les honoraires de tiers sont en légère hausse. Cette augmentation résulte notamment du probable déménagement du Secrétariat central. Le poste comprend entre autres les prestations du bureau fiduciaire pour la gestion des salaires, les honoraires pour les projets de formation, les honoraires pour la conception, l'édition et le placement d'annonces dans les publications du Parti, ou encore les honoraires pour des prestations fournies dans le cadre de campagnes.

8. Autres frais de personnel

Les frais de personnel restants sont plus élevés que l'année précédente. Cela s'explique en particulier par les dépenses budgétisées des collaborateurs du département Mobilisation dans le cadre du soutien aux Partis cantonaux et aux sections pour les campagnes de mobilisation.

9. Frais de location

Les valeurs budgétisées pour les frais de location sont comparables à celles des années précédentes. Un éventuel déménagement entraînera des surcoûts en 2017, car il faudra payer un double loyer pendant quelques mois. Au moment de l'établissement du budget, le montant de ces surcoûts n'était pas encore clair et n'était donc pas pris en considération. Dans la mesure où le résultat de l'exercice 2016 le permet, on constituera des provisions en 2016, de telle façon que ces charges supplémentaires n'aient pas d'effet sur le compte de résultat en 2017.

10. Entretien, réparations, leasing

Ce poste comprend entre autres la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de diverses manifestations. Les dépenses sont moins élevées qu'en 2016, car aucun Congrès de 2 jours n'aura lieu en 2017.

11. Frais administratifs

Avec près de 320 000 francs, les valeurs budgétisées pour les frais d'administration sont moins élevées qu'en 2016. Il y aura des économies sur les frais de port en raison de la réduction du nombre d'éditions de *links* et de *Socialistes* et en raison du passage de la téléphonie sur VolP.

12. Frais informatiques

Les valeurs budgétisées pour les frais informatiques (licences et maintenance) sont légèrement inférieures à celles de 2016.

13. Frais publicitaires

Les dons libres financent en priorité les charges salariales et les frais généraux internes du secteur de la récolte de fonds (récolte de fonds-prix de revient) ainsi que les charges salariales et les frais généraux des départements Campagnes et Mobilisation. Les moyens restants sont utilisés pour le travail de campagne effectif. Les frais publicitaires incluent notamment les coûts estimés pour les campagnes d'annonces dans la presse et les campagnes d'affichage pour les votations, les référendums et les initiatives en 2017. La campagne d'affichage pour le référendum sur la RIE III est financée par des actions de récolte de fonds mises sur pied spécialement pour cette campagne. Le montant budgétisé pour la publicité est par conséquent le même qu'en 2016.

14. Frais divers du parti

Par rapport à 2016, les dépenses budgétisées pour 2017 sont plus élevées. Les contributions versées à des organisations comprennent notamment des contributions de campagne versées à des associations responsables dans le cadre de votations/de référendums/d'initiatives. Par ailleurs, en 2017, la participation des partis cantonaux au résultat de la récolte de fonds est prise en compte sous cette rubrique sur la base du résultat budgétisé. L'accord conclu à la fin de 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux sert de base de calcul. La participation effective dépendra des recettes nettes effectives de la récolte de fonds en 2017. Les valeurs budgétisées pour les cotisations versées à l'Internationale socialiste (IS) et au Parti socialiste européen (PSE) sont égales à celles de 2016.

15. Approvisionnement des provisions

Conformément à la décision de l'Assemblée des délégué-e-s du mois de décembre 2012 à Thoune, les dons des entreprises organisées en coopératives doivent alimenter un fonds séparé. À partir de 2013, les dons de la banque Raiffeisen et de La Mobilière sont ainsi comptabilisés directement en tant que provisions. L'affectation des moyens relève de la compétence du Comité directeur, qui en informe l'Assemblée des délégué-e-s. L'utilisation prévue de cette provision est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget ou/et le plan

financier et elle fait l'objet d'un commentaire sous la rubrique Dissolution des provisions. En 2017 est budgétisée la constitution de provisions pour les élections de 2019.

16. Amortissements

Les valeurs budgétisées pour les amortissements sont plus élevées qu'en 2016. Cela est dû à des investissements prévus dans le système de la gestion des données des membres ainsi que pour le mobilier et les travaux de transformation effectués à l'occasion du probable déménagement du Secrétariat central.

Centres de coûts

Avec un montant total de 1 180 000 francs, les coûts des Services centraux – à savoir les frais de personnel administratif, la location des bureaux, l'entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d'administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port et les dépenses informatiques) et les amortissements – sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. Les dépenses supérieures/inférieures aux prévisions budgétaires ont été commentées dans les différents types de coûts. Un pourcentage de postes de 415%, à l'exclusion des apprentis et du personnel de nettoyage, est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

17. Parti

Par rapport à l'année précédente, les cotisations sont plus élevées. Cela pour deux raisons. D'une part, on table sur des cotisations des membres en hausse par rapport au budget 2016. D'autre part, les contributions des élu-e-s ont été majorées à compter du 1^{er} janvier 2017.

La part du centre de coûts « Frais de personnel et frais généraux » est plus élevée qu'en 2016, car les frais de recrutement ainsi que les frais de formation et de formation continue budgétisés sous la rubrique Services centraux jusqu'en 2016 seront budgétisés ici à partir de 2017. Les dépenses effectives seront imputées aux centres de coûts qui les ont générées. Le pourcentage de postes de 340% au total, à l'exclusion de la présidence, reste plus ou moins inchangé par rapport à 2016.

Trois Assemblée des délégué-e-s sont planifiées en 2017. Aucun Congrès n'aura lieu.

18. Formation

Le budget consacré à la formation est inférieur au montant budgétisé en 2016, car le projet Agglomération, qui entrait dans ce centre de coûts en 2016, a pris fin. Les frais de personnel incluent aussi les mesures pour le recrutement de membres (pourcentage de postes : environ 50% au total). Les frais de fonctionnement incluent les dépenses pour les formations des fonctionnaires, les rencontres des parlementaires, les modules de formation sur les votations

ainsi que des projets dans le domaine du recrutement de membres. L'université d'été organisée à Chandolin aura aussi lieu en 2017.

19. PS60+

Le budget global reste inchangé par rapport à 2016. Il couvre un taux d'activité global de 20%, les indemnités du Comité ainsi que les frais divers pour les conférences, les manifestations thématiques et les campagnes.

20. PS Migrant-e-s

Le PS Migrant-e-s dispose d'un budget comparable à celui de 2016. L'équivalent d'un poste à 10% est pris en compte dans ce poste.

21. JS/Juso

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour le secrétaire général de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut du/de la président-e de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux des collaborateurs de la Jeunesse socialiste suisse. La contribution régulière aux campagnes se monte à 12'000 francs, comme en 2016.

22. Femmes* socialistes suisses

Le budget Femmes* socialistes suisses comprend un pourcentage de postes de 40% (10% supplémentaires sont financés par le Groupe socialiste), l'indemnisation des instances ainsi que les frais de fonctionnement pour les assemblées et les campagnes. À l'occasion des 100 ans des Femmes* socialistes suisses, le budget a été augmenté de 15 000 francs par rapport à l'année précédente.

23. Publications

En raison de la réduction du nombre d'éditions, les coûts globaux des publications *links* (6 éditions), *Socialistes* (4 éditions) et *ps.ch* (4 éditions) sont inférieurs à ceux du budget 2016. Depuis 2016, le mailing envoyé aux destinataires de *links* et de *Socialistes*, qui par le passé générait chaque fois une recette nette, est envoyé une fois par an. Pour la rédaction des publications, on inscrit au budget un taux d'activité total de 50%.

24. Campagnes

À compter du 1^{er} janvier 2016, le département anciennement appelé Campagnes et communication a été divisé du point de vue organisationnel. Les éléments de campagne faitière sont restés dans le département Campagnes, alors que les éléments de la campagne de mobilisation sont traités et concrétisés dans le nouveau département Mobilisation. Un pourcentage de postes de 200%, sans les stages, est prévu dans le département Campagnes en 2017.

Dans le département Campagnes, les frais de fonctionnement comprennent les dépenses pour la production de matériel de vote, la coordination et la collaboration entre et dans les comités et les coalitions interpartis, la conception et la mise en œuvre d'actions médiatiques ainsi que la planification et la réalisation de campagnes publicitaires (annonces journaux, affi-

chages, etc.) et d'activités en ligne. Par ailleurs, la planification et la rédaction des journaux de votations sont concentrées dans ce département. Quatre journaux de votations sont prévus en 2017. Les postes de budget fondamentaux en 2017 sont la campagne de votation pour le référendum sur la RIE III ainsi que la clôture de la récolte de signatures pour l'initiative sur la transparence, pour laquelle le PS Suisse coordonne l'association responsable. Le budget pour la campagne sur la RIE III comprend le budget de base de la campagne. Fin 2016 et début 2017 ont été générés pour cette campagne des dons ad hoc qui seront notamment utilisés dans le cadre d'une campagne d'affichage. Vu que leur montant n'est pas encore clair et que les coûts ne dépasseront pas les recettes, cela ne figure pas dans le budget.

25. Mobilisation

Dans le département Mobilisation, nouvellement créé en 2016, sont traités les éléments de la campagne de mobilisation – notamment le soutien aux partis cantonaux et aux sections lors d'élections et de votations cantonales et locales. Il s'agit d'organiser et de mettre en valeur le travail des bénévoles. De plus, l'envoi de newsletters et des activités en ligne, des activités sur les médias sociaux ou des activités de récolte de fonds électronique font partie des tâches réalisées dans le département Mobilisation. Le centre de coûts Mobilisation couvre en 2017, places de stage incluses, un pourcentage de postes de 405%. Le pourcentage de postes des responsables IT est budgétisé dans le centre de coûts Services centraux.

26. Récolte de fonds

Depuis 2015, la collaboration avec l'agence de récolte de fonds est régie par une nouvelle base contractuelle. Une recette nette minimale y est fixée contractuellement pour les actions de *public fundraising* de l'année en cours. En 2017, le budget s'aligne sur les résultats prévisionnels de l'année 2016. Cela correspond à des recettes provenant de la récolte de fonds pour 2017 qui sont légèrement supérieures à celles du budget 2016.

Dans le centre de coûts Récolte de fond est prévu un pourcentage de postes de 140% au total.

À l'occasion de la Conférence de coordination du 2 décembre 2016, un nouvel accord a été conclu entre le PS Suisse et les partis cantonaux sur la participation des partis cantonaux au résultat de la récolte de fonds du PS Suisse. Cela a été pris en considération dans le budget sur la base du résultat prévu. La participation effective dépendra du résultat réel de la récolte de fonds de l'année 2017.

Du montant des provisions constituées à la fin de 2016 pour de nouveaux projets de récolte de fonds et les adresses tierces, 5 000 francs seront dissous en 2017. De même pour d'autres mesures en lien avec le guide sur le legs mis au point en 2013.

Plan financier et plan d'investissement 2018–2020

Avec l'augmentation des contributions des élu-e-s, à partir du 1^{er} janvier 2017, et des cotisations des membres, à partir du 1^{er} janvier 2018, seront mises en œuvre à partir de 2018 les mesures liées à la constitution de provisions en vue des élections et des campagnes à venir et à la constitution de réserves pour parer aux fluctuations, notamment celles qui concernent les recettes provenant de la récolte de fonds.

De 2017 à 2019 sont prévus des investissements de taille pour l'extension ou le remplacement du système utilisé pour la gestion des données des membres. Dans le cadre d'un éventuel déménagement, on prévoit en outre des investissements dans le mobilier et pour de petits travaux de transformation. Les investissements pour le remplacement des PC, des laptops et des imprimantes correspondent à des valeurs comparables à celles des années précédentes.

Recommandation du Comité directeur : adoption

CRÉDIT COMPLEMENTAIRE SUR LE BUDGET 2017

Situation initiale

Les délégué-e-s décideront de la tenue d'un éventuel vote général sur la prévoyance vieillesse 2020 lors de l'Assemblée des délégués du 1er avril 2017. Selon le règlement, les 32'000 membres du PS (les chiffres au 3 avril 2017 feront foi) recevront le matériel de vote (cahier de votation, enveloppe de vote, bulletin de vote et carte de vote) dans les trois langues, avec lequel ils pourront remplir et renvoyer (pas de pré-affranchissage) jusqu'à la date butoir annoncée.

Pour l'organisation du déroulement du vote général, le Secrétariat central a prévu une augmentation de 120 heures de temps de travail pour le personnel.

Budget

Le budget 2017 du PS ne comprend pas l'organisation d'un vote général. C'est pourquoi un crédit supplémentaire est nécessaire, à condition que les délégué-e-s approuvent la mise sur pied de cette consultation interne.

Budget estimatif

Impressions (matériel de vote en trois langues)	Selon l'offre	21'000.-
Envoi (32'000 membres)	-	0.- ¹
Personnel (120h)	Valeur approximative	5'000.-
Location du matériel (urnes, balances de précision etc.)	Selon offre	600.-
Traduction de 15'000 signes en FR + IT	Selon offre	2'500.-
Autre	Valeur approximative	1'000.-
Total		30'100.-

Proposition

Pour l'organisation du vote général, le montant du crédit supplémentaire se monte au minimum à 30'100 francs.

Selon le règlement des finances art 2., le Comité directeur doit demander l'approbation de l'Assemblée des délégué-e-s pour tout crédit supplémentaire supérieure à 20'000 francs.

Recommandation du Comité directeur : adoption

¹ L'envoi du matériel de vote peut être compris dans le budget ordinaire et combiner avec l'envoi général aux membres du Parti. C'est pourquoi il n'y a pas de coût supplémentaire lors de l'envoi du matériel de vote.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTIONS

R-1 DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE « POLITIQUE EXTÉRIEURE » : RUSSIE « POUR LA PAIX, LA LIBERTÉ ET LES DROITS HUMAINS AU LIEU DE LA DOMINATION DES OLIGARQUES, DE LA DÉSINFORMATION ET DE LA GUERRE »

La présente résolution a été élaborée par la commission spécialisée et elle est soutenue par CN Carlo Sommaruga, CN Claudia Friedl, CN Tim Guldemann et CN Martin Naef, ainsi que par Kirill Buketov, Mario Carera, Gilbert Casasus, Dan Gallin, Laurent Goetschel, Christoph Graf, Bruno Gurtner, Martin Hagi, Esther Maurer, Peter Vollmer, Haris Witschi, Daniel Woker et Rebekka Wylar.

La situation en Russie est source de vives préoccupations. Après la fin de l'Union soviétique, une petite caste d'oligarques a scellé une alliance étroite avec le pouvoir et amasse depuis lors d'énormes richesses sur le dos de la population. Dans ce contexte, la place financière et place de négoce de matières premières qu'est la Suisse se trouve trop souvent du mauvais côté lorsque des oligarques, grâce au poutinisme, cachent leur fortune – volée à la population russe – à l'étranger. Le poutinisme repose sur la centralisation du pouvoir politique. Au lieu de renforcer l'État de droit et la séparation des pouvoirs, la Douma d'État a dégénéré en un comité de parlementaires dociles ; la justice et les tribunaux ne font plus qu'exécuter les ordres du Kremlin. Celui-ci cultive des relations étroites avec l'Église orthodoxe russe, ultra-réactionnaire. Les chasses aux sorcières contre les homosexuels et les acteurs culturels indépendants figurent à l'ordre du jour. La liberté des médias est fortement limitée. Les organisations de la société civile sont contrôlées et harcelées. On observe des violations massives des droits humains bien au-delà du Caucase (Tchéchénie). Des tueurs à gages assassinent des journalistes critiques et des opposants. Les instigateurs obscurs de ces crimes restent impunis. Dans le même temps, l'économie stagne. Certes, les gens ont une vie beaucoup plus facile qu'à l'époque de l'Union soviétique et que durant les instables années 90. Lorsque le prix du pétrole s'est effondré, l'économie a toutefois sombré dans une profonde récession (2015). Le revenu national a baissé, en termes réels, de 3.7% et l'inflation a grimpé à 12.9%. En 2016, la récession s'est poursuivie. La situation sociale est précaire. Le revenu national est plus bas que dix ans plus tôt. Les dépenses de l'État reculent. Seuls l'armement et les affaires militaires sont épargnés. Mais, pour préserver la bonne humeur des gens, le Kremlin exacerbe une forme agressive de nationalisme et avive le souvenir de la prétendue grandeur de l'Empire des tsars et de l'Empire soviétique.

Pour le PS, c'est clair :

1. Le PS soutient le Conseil fédéral, qui condamne fermement l'annexion de la Crimée, contraire au droit international, et a appelé sans relâche – à la suite des atrocités commises à Alep par le régime d'Assad et des bombardements russes – toutes les parties en conflit à respecter le droit international humanitaire et à poursuivre pénalement les criminels de

guerre. Le PS souhaite que cesse la déstabilisation ciblée de tout ce qui dans le voisinage de la Russie pourrait constituer une alternative crédible au poutinisme. Au lieu de saluer l'apparition de démocraties europhiles, libérales, Poutine, par des interventions militaires en Géorgie, en Transnistrie et en Ukraine, amène les oligarques à rivaliser de nationalisme et de corruption gouvernementale.

2. Pas de retour à la guerre froide – poursuite du dialogue : Malgré cette évolution, il faut tout mettre en œuvre pour éviter un retour à la guerre froide et une nouvelle spirale de l'armement. Le PS soutient le Conseil fédéral, qui aspire à un dialogue constructif avec le gouvernement russe et cherche avec l'OSCE des solutions pacifiques aux conflits. L'implication insuffisante de la Russie dans la communauté de valeurs et l'architecture de sécurité européennes a contribué à l'émergence du poutinisme en Russie. L'intérêt légitime de la Russie en matière de sécurité doit, comme celui de tous les autres États, être respecté. L'objectif n'est pas de favoriser l'isolation, mais un dialogue politique encore plus soutenu en Russie et avec la Russie sur la base de valeurs comme : fin de la violence, renforcement de la confiance, désarmement, liberté, État de droit, droits humains, protection des minorités et lutte contre l'impunité.
3. La Suisse, en tant que place financière et place de négoce des matières premières, doit assumer ses responsabilités : Les Panama Papers ont clairement démontré que l'entourage immédiat de Poutine avait fait transiter deux milliards de dollars par un obscur réseau offshore. Un compte hébergé par la Gazprombank à Zurich a joué un rôle clé. Le Conseil fédéral refuse toutefois de faire la lumière sur ces opérations secrètes. Il ne devrait d'ailleurs s'agir que de la pointe de l'iceberg. De nombreux oligarques russes ont leur résidence secondaire en Suisse. Le pétrole et le gaz naturel russes sont dans une large mesure commercialisés à l'échelle mondiale via Genève. Dans le domaine de la politique énergétique, le PS demande que l'on réduise la dépendance à l'égard de la Russie et que l'on calibre les relations économiques et financières, y compris le négoce des matières premières, avec cohérence en posant des exigences en matière de droits humains. De nouvelles dispositions en faveur de la transparence ainsi qu'un Oui à l'initiative populaire fédérale intitulée « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » constituent une première étape importante dans ce sens.
4. Des valeurs au lieu de la géopolitique – l'ennemi de mon ennemi n'est pas toujours mon ami : La Suisse, pays non aligné, est bien positionnée pour asseoir sa politique à l'égard de la Russie de façon crédible sur des valeurs comme la résolution pacifique des conflits, les droits humains, la société inclusive et la sécurité commune. Quiconque critique le poutinisme sur la base de ces valeurs de l'ONU n'évolue de loin pas dans le sillage d'une hostilité à la Russie géopolitiquement motivée, hautement discutable, que l'on trouve malheureusement aussi à l'Ouest. Cette hostilité doit être combattue exactement de la même façon que la social-démocratie, déjà pendant la guerre froide, est intervenue contre

l'anticommunisme forcené. Cela n'a à vrai dire pas empêché la social-démocratie, déjà pendant la guerre froide, de critiquer vertement la politique catastrophique de l'Union soviétique : le manque de liberté, le goulag, l'économie de pénurie et la priorité accordée aux affaires militaires et à l'armement sur les besoins sociaux de la population. Le PS réitère aujourd'hui, clairement et à haute voix, la même critique à l'encontre du poutinisme. Qui-conque critique concrètement le poutinisme n'est de loin pas dans le même bateau que ceux qui, pour des raisons géopolitiques, prennent des mesures contre la Russie et rejettent toute forme de solidarité avec le peuple russe. Ceux qui, comme Trump, Fillon et Le Pen, ne critiquent pas le poutinisme remettent en question la validité universelle des droits humains et du droit international.

5. Maintenir les sanctions en lien avec la Crimée et l'Ukraine : Le PS salue la récente décision du Conseil de l'UE et du Parlement européen de maintenir les sanctions liées à la situation qui prévaut en Crimée et en Ukraine contre la Russie. Le PS soutient la politique du Conseil fédéral, qui consiste à n'admettre aucun contournement des sanctions via la Suisse. Ce n'est qu'ainsi que la pression pourra être maintenue et que l'on pourra trouver, sur la base du droit international, une solution pour la Crimée et, de concert avec l'OSCE, encourager les gouvernements de la Russie et de l'Ukraine à mettre tous deux enfin en œuvre l'accord de cessez-le-feu de Minsk et à chercher une solution politique aux conflits. Des progrès sont une condition *sine qua non* à l'assouplissement des sanctions liées à la crise ukrainienne. Le PS proteste donc contre les récentes tentatives de tirer dans le dos du Conseil fédéral et d'imposer plus d'activités commerciales et moins de politique extérieure dans nos relations avec la Russie. La Suisse ne peut poursuivre de façon crédible sa politique favorable à un cessez-le-feu et à une résolution pacifique des conflits en Ukraine que s'il ne subsiste aucun doute sur le fait qu'elle entend promouvoir des valeurs universelles comme la paix, les droits humains et le respect du droit international et qu'elle n'essaie pas de profiter de la guerre ni de se lancer dans une course anti-européenne. L'interdiction d'exporter du matériel de guerre et des biens militaires spécifiques vers la Russie et l'Ukraine doit être appliquée à la lettre.
6. Contre la propagande : Le PS s'alarme du soutien et du financement russes de partis radicaux et extrémistes dans les États membres de l'UE et des attaques de hackers dans des États démocratiques. Le poutinisme limite la liberté des médias en Russie, mais il profite de la liberté des médias qui prévaut chez nous pour mener une guerre agressive de désinformation et de propagande à l'aide de Think Tanks, de Chaîne TV multilingues, de médias sociaux et d'armées entières de trolls sur Internet. Il ne s'agit pas de se livrer à de la contre-propagande. Les faits doivent toutefois être rectifiés et les artisans de la propagande être dénoncés.

7. Davantage de contacts et de dialogue avec la Russie : L'obligation de visa doit être levée, l'échange doit être intensifié. En clair : plus d'enseignements consacrés à la langue et à la culture russes dans les lycées/gymnases suisses ; plus d'instituts de hautes écoles proposant des cours consacrés à l'histoire, à la politique et à l'économie russes ; plus de recherches scientifiques et de débats politiques sur la possibilité d'une transformation pacifique en Russie ; plus d'échanges avec les syndicats et les organisations de la société civile en Russie. Quiconque entretient le dialogue avec la société civile russe sur la base des droits humains mérite aussi le soutien de la politique extérieure suisse. L'ambassade de Suisse à Moscou doit mettre en poste des conseillers aux droits humains, des attachés culturels et des partenaires de dialogue pour les questions touchant à la liberté d'association et pour la constitution de syndicats. Le PS salue en outre l'exposition qui se tient actuellement au Musée national de Zurich sur les relations Suisse-Russie et appelle de ses vœux d'autres initiatives de ce genre.

Recommandation du Comité directeur : adoption

R-2 PS TESSIN: POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA LOI SUR LA « PRÉFÉRENCE NATIONALE LIGHT »

Le 16 décembre dernier, le Parlement fédéral a adopté une modification de la loi fédérale sur les étrangers qui concerne la « gestion de l'immigration et [l']amélioration de la mise en œuvre des accords sur la libre circulation des personnes ». La nouvelle norme légale – aussi appelée « préférence nationale light » – prévoit que les employeurs aient l'obligation de convoquer aux entretiens d'embauche les personnes à la recherche d'un emploi dont le profil professionnel correspond aux exigences et qui sont inscrites auprès du service public de l'emploi. Cette règle ne concerne toutefois que les groupes professionnels, les secteurs d'activité et les régions économiques qui enregistrent un « taux de chômage supérieur à la moyenne » (art. 21a al. 2). Par ailleurs, les cantons peuvent proposer au Conseil fédéral des mesures supplémentaires permettant de lutter contre les difficultés particulières liées au travail transfrontalier (art. 21a al. 8).

Le problème de cette loi est qu'elle ne définit pas le taux de chômage à partir duquel le Conseil fédéral activera la préférence nationale light : « supérieur à la moyenne » est une indication trop vague. La loi ne précise pas si la « moyenne » se réfère au taux de chômage général ou seulement à celui des différentes régions, des différents secteurs d'activité ou des différents groupes professionnels. Tous ces « détails » doivent être clarifiés dans une ordonnance du Conseil fédéral.

Il va sans dire que les lobbys économiques – qui considèrent cette loi comme une « bureaucratisation » excessive du marché du travail – vont tout mettre en œuvre pour que les critères définissant un taux de chômage « supérieur à la moyenne » soient aussi restrictifs que possible, ce qui compliquerait la mise en œuvre des mesures prévues. Il existe donc un risque bien réel que la loi ne soit jamais appliquée et ne puisse jamais déployer son effet positif pour/sur les chômeurs inscrits auprès du service de l'emploi !

Telles sont les raisons qui expliquent la position du PS, que voici :

Le Parti socialiste s'engage – par l'intermédiaire de son groupe parlementaire à l'Assemblée fédérale et, si nécessaire, par des pétitions, des manifestations et d'autres instruments politiques – pour que la future ordonnance de mise en œuvre de la loi sur la préférence nationale light soit réellement efficace et aide les personnes à la recherche d'un emploi à trouver de l'embauche et permette de lutter de façon sensible contre les problèmes liés au travail dans les régions frontalières.

Le PS s'engage en particulier pour que les critères qui permettent l'activation de la préférence nationale light ne soient pas restrictifs.

Recommandation du Comité directeur : adoption

R-2 PS TICINO: PER UN'APPLICAZIONE EFFETTIVA DELLA LEGGE SULLA "PREFERENZA INDIGENA LIGHT"

Il 16 dicembre scorso il Parlamento federale ha adottato una modifica della legge federale sugli stranieri che riguarda la "Regolazione dell'immigrazione e miglioramenti nell'esecuzione degli accordi sulla libera circolazione". La nuova norma legale – chiamata anche "preferenza indigena light" – prevede che i datori di lavoro siano obbligati ad invitare ai colloqui di assunzione le persone in cerca d'impiego, il cui profilo professionale corrisponde a quello richiesto, registrate presso il servizio pubblico di collocamento. Questa norma riguarda però solo i gruppi professionali, i settori di attività e le regioni economiche con un tasso di disoccupazione "superiore alla media" (art. 21a cpv. 2). Inoltre, i Cantoni possono chiedere al Consiglio federale di adottare misure ulteriori per affrontare le difficoltà particolari legate al fenomeno del frontalierato (art. 21a cpv. 8).

Il problema di questa legge è che non definisce il tasso di disoccupazione a partire dal quale il Consiglio federale farà scattare la preferenza indigena light: "superiore alla media" è infatti un termine troppo vago. La legge non precisa se la "media" si riferisce al tasso di disoccupazione generale, oppure solo a quello relativo alle singole regioni, settori di attività o gruppi professionali. Tutti questi "dettagli" saranno chiariti in un'ordinanza del Consiglio federale.

È evidente che le lobby economiche – che vedono questa legge come un'eccessiva "burocratizzazione" del mercato del lavoro – faranno di tutto per far sì che i criteri che definiscono un tasso di disoccupazione "superiore alla media" siano molto restrittivi, rendendo de facto le misure proposte difficilmente attuabili. Vi è quindi un rischio reale che la legge non venga mai applicata e che quindi non abbia effetti positivi per i disoccupati registrati presso gli uffici di collocamento!

Per tutti questi motivi:

Il Partito socialista svizzero si impegna, attraverso il suo gruppo alle Camere federali, come pure, se necessario, anche tramite petizioni, manifestazioni e altri strumenti politici, affinché la futura ordinanza di attuazione della legge sulla preferenza indigena light sia davvero efficace ed efficiente per aiutare le persone senza lavoro a trovare un impiego e, nelle zone di frontiera, per affrontare con effetti tangibili le difficoltà derivanti dal fenomeno del frontalierato.

Il Partito socialista svizzero si adopererà particolarmente per fare in modo che i criteri che permettono l'attivazione della preferenza indigena light non siano restrittivi.

Raccomandazione della direzione: Accettare

R-3-A PS TESSIN : POUR L'ACHÈVEMENT D'ALPTRANSIT

La satisfaction et la reconnaissance liées à la mise en service du tunnel ferroviaire de base du Gothard (2016) et du Monte Ceneri (2020) nous rappellent aussi combien de travail il reste encore à accomplir.

AlpTransit constitue le cœur, mais il manque encore les artères de l'axe ferroviaire « européen » du Gothard. Au sud des Alpes, AlpTransit s'arrête presque à Lugano. Il manque le tronçon entre Biasca et Camorino (qui a été intégré dans la planification 2040). Il est inadmissible que l'achèvement du tronçon Lugano–Chiasso ne soit pas prévu avant 2054, une date qui ferait de ce tronçon la lanterne rouge du programme de corridor ferroviaire entre Rotterdam et Gênes. Un AlpTransit complet signifie que l'on se raccorde efficacement aux réseaux ferroviaires italien et allemand du 21^e siècle, que l'on atteint les objectifs de la mobilité coordonnée (chemin de fer et route) ainsi que de la mobilité entre et dans les grandes villes et que l'on garantit un transfert efficace des marchandises de la route au rail.

Les travaux de demain ne peuvent pas être repoussés. Il faut s'y attaquer aujourd'hui même !

Le Parti Socialiste Suisse

soutient l'appel de nombreuses personnalités tessinoises et invite le public à signer celui-ci:

<https://www.change.org/p/alptransit>

Le PS s'engage pour qu'au moins la première phase de l'achèvement d'AlpTransit, au sud, soit avancée à 2030–2035.

Recommandation du Comité directeur : adoption

R-3-A PS TICINO: PER IL COMPLETAMENTO DI ALPTRANSIT

La soddisfazione e la riconoscenza per l'entrata in esercizio delle gallerie ferroviarie di base del Gottardo (2016) e del Monte Ceneri (2020) ci ricordano nel medesimo tempo quanto resta ancora da fare.

AlpTransit costituisce il cuore, ma mancano ancora le arterie dell'asse ferroviario del Gottardo, ferrovia d'Europa. A sud delle Alpi, AlpTransit si ferma praticamente a Lugano e fa difetto la tratta tra Biasca e Camorino (inserita nella programmazione 2040). Non possiamo accettare che il completamento della tratta Lugano–Chiasso, resti programmato per il 2054, una data che farebbe di questa tratta il fanalino di coda del programma di corridoio ferroviario tra Rotterdam e Genova. Un'AlpTransit completa significa collegarsi efficientemente alle reti ferroviarie italiane e tedesche del XXI secolo, raggiungere gli obiettivi di mobilità coordinata (ferroviaria e stradale), inter- e intrametropolitana e garantire un effettivo trasferimento delle merci dalla strada alla ferrovia.

Le realizzazioni di domani non possono essere rinviate ma devono essere affrontate già oggi!

Il Partito socialista aderisce a questo appello di molte personalità ticinesi e invita a sottoscriverlo

<https://www.change.org/p/alptransit>

e si impegna affinché almeno la prima fase del completamento di AlpTransit a Sud sia anticipata al 2030–2035.

Raccomandazione della direzione: Accettare

R-3-B PS TESSIN : POUR L'AXE FERROVIAIRE DU GOTHARD

Maintien de la ligne ferroviaire de montagne du Gothard

Avec la mise en service du nouveau tunnel ferroviaire du Gothard, l'historique ligne de montagne, avec le tunnel ferroviaire de 1882 et les spectaculaires tunnels hélicoïdaux, menace de se démanteler. La raison à cela ? Les coûts d'entretien, considérés comme trop élevés.

Aujourd'hui, le service passagers se limite déjà au tronçon Bellinzone-Erstfeld, ce qui « coupe » le tronçon de montagne des lignes internationales. Et les CFF ont renoncé au personnel d'accompagnement : un choix irréfléchi, qui ne tient compte ni de la sécurité des voyageurs ni de la qualité du service et qui a des conséquences négatives sur la situation professionnelle du personnel.

Le Parti socialiste partage les craintes liées à une possible fermeture de la ligne ferroviaire de montagne du Gothard et s'engage en faveur de la protection de cet ouvrage historique et de son maintien pour les passagers, les touristes et les marchandises.

Recommandation du Comité directeur : adoption

R-3-B PS TICINO: PER L'ASSE FERROVIARIO DEL GOTTARDO

Salvaguardia della linea ferroviaria di montagna del Gottardo

Con l'entrata in funzione della nuova galleria ferroviaria del Gottardo, la storica linea di montagna, con la galleria ferroviaria costruita nel 1882 e le spettacolari gallerie elicoidali, rischia di essere smantellata. La ragione? I costi di manutenzione ritenuti eccessivi.

Già il servizio passeggeri è limitato alla tratta Bellinzona-Erstfeld, escludendo quindi la tratta di montagna dalle linee internazionali. E le FFS hanno rinunciato al personale di accompagnamento: una scelta sconsiderata che non tiene conto della sicurezza dei viaggiatori, della qualità del servizio offerto e che comporta negative conseguenze occupazionali per il personale.

Il Partito socialista condivide le preoccupazioni per un'eventuale chiusura della linea ferroviaria di montagna del Gottardo e si impegna per la salvaguardia di questa opera storica e per il suo mantenimento a favore dei passeggeri, dei turisti e delle merci.

Raccomandazione della direzione: Accettare

COMMISSIONS SPÉCIALISÉES : ÉLECTIONS DE RECON- DUCTION ET DE RENOUVELLEMENT

Les président-e-s sortant-e-s se présentent à leur réélection dans les commissions spécialisées suivantes :

Commission spécialisée « Transport et communication »

Recommandation du Comité directeur : réélection d'Edith Graf-Litscher

Commission spécialisée « Environnement, énergie et aménagement du territoire »

Recommandation du Comité directeur : réélection de Barbara Marty Kälin

Commission spécialisée « Recherche, formation et culture »

Recommandation du Comité directeur : réélection de Mathias Reynard

Commission spécialisée « Économie et finances »

Recommandation du Comité directeur : réélection de Susanne Leutenegger-Oberholzer

Commission spécialisée « Politique agricole »

Recommandation du Comité directeur : réélection de Beat Jans

Commission spécialisée « Politique extérieure »

Recommandation du Comité directeur : réélection de Carlo Sommaruga

Commission spécialisée « Paix et sécurité »

Recommandation du Comité directeur : réélection de Priska Seiler Graf

Des élections de renouvellement ont lieu dans les commissions spécialisées suivantes:Commission spécialisée « Orientation sexuelle et identité de genre »

Se portent candidats à la coprésidence (pour les sièges devenus vacants) : Angelo Barrile et Barbara Lanthemann (on trouvera le curriculum vitae de chaque candidat-e aux pages 28 et 29).

Recommandation du Comité directeur : élection d'Angelo Barrile et de Barbara Lanthemann à la coprésidence

Commission spécialisée « Politique sociale et de la santé »

Se portent candidates à la coprésidence (pour les sièges devenus vacants) : Silvia Schenker (sortante) et Rebecca Ruiz (nouvelle) (on trouvera le curriculum vitae de Rebecca Ruiz à la page 30 et 31).

Recommandation du Comité directeur : élection de Silvia Schenker et de Rebecca Ruiz à la coprésidence

Curriculum vitae

Angelo Barrile



PERSONALIEN

Adresse Angelo Barrile, Sihlquai 282, 8005 Zürich
 Geburtsdatum 22.08.1976, Winterthur (CH)
 Heimatorte Pfungen (ZH) und Italien

AUSBILDUNG

2014 Facharzt für Allgemeine Innere Medizin FMH
 1996 - 2002 Medizinstudium Universität Zürich
 1989 - 1996 Kantonsschule Rychenberg Winterthur, Abschluss mit Matur Typus D
 1981 - 1989 Kindergarten und Primarschule in Pfungen ZH

BERUFLICHE TÄTIGKEITEN

05.2012 - heute angestellter Hausarzt in einer Sanacare Gruppenpraxis in der Stadt Zürich
 11.2009 - 04.2012 Assistenzarzt Psychiatrisch-Psychologischer Dienst (PPD) der Stadt Zürich
 04.2006 - 09.2009 Assistenzarzt Psychiatrische Universitätsklinik Zürich, Assistentensprecher 2007-2009
 2004 - 2006 Assistenzarzt Innere Medizin, Spital Bülach
 2003 - 2004 Assistenzarzt Chirurgie, Kreisspital Muri (AG)

 1998 - 2001 Swisscom Shops Zürich-Flughafen & Zürich-Altstetten (Shop Assistant)
 1996 - 1998 verschiedene Einsätze im Hilfspflegebereich
 1993 - 1995 Bus-Stop Superstore (Kleider- & CD-Verkauf), Winterthur

WICHTIGSTE POLITISCHE TÄTIGKEITEN

12.2015 – heute Mitglied des Nationalrates
 12.2015 – heute Mitglied der Staatspolitischen Kommission des Nationalrates
 05.2014 - heute Vorstandsmitglied Kinder-Spitex Kanton Zürich (kispex)
 ab 03.2017 Präsident der Zürcher Aidshilfe ZAH
 2014 - heute Mitglied der Kommission für Geschlechterpolitik (GeschKo) der SP Kanton Zürich
 05.2011 - 11.2015 Mitglied der kantonsrätlichen Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit
 08.2010 - 04.2011 Mitglied der kantonsrätlichen Kommission für Wirtschaft und Abgaben (WAK)
 08.2010 - 11.2015 Mitglied des Zürcher Kantonsrats
 2010 - 2015 Präsident Gesundheitskommission (GeKo) SP Kanton Zürich
 2008 - 2012 Co-Präsident SP Zürich 5
 2007 - heute GL-Mitglied VSAO Zürich
 04.2006 - heute Vorstandsmitglied SP5
 2002 - 2004 Vorstandsmitglied SP Stadt Aarau
 2001 - 2005 Mitglied Fachausschuss Soziale Sicherheit und Gesundheit der SP Kanton Aargau
 seit 1998 SP Mitglied: 1998-2000 SP Winterthur-Wülflingen, 2000-2005 SP Aarau, seit 2005 SP Zürich 5

MITGLIEDSCHAFTEN

SP MigrantInnen, vpod, Second@as Plus, VSAO Schweiz und Kanton Zürich, AGZ (Ärztegesellschaft Zürich), kispex, Verein Sozialvernetzte Lebensgemeinschaft SLG (Vorstandsmitglied), Patientenstelle Zürich, WWF, Greenpeace, MieterInnenverband, HAZ, Pink Cross, Zürcher Aidshilfe ZAH, GSoA, Colonia libera italiana, MS-Gesellschaft Schweiz, Verein Kiosk Josefswiese, Mobility (Genossenschafter), Chornlade (Genossenschafter)

Curriculum vitae

Barbara Lanthemann

Barbara Lanthemann est née le 29 mai 1965 à Bâle. Elle a suivi toute sa scolarité à Lausanne, avant de déménager en Valais en 1981.



Employée de commerce de formation, Barbara Lanthemann officie actuellement en qualité de secrétaire générale de la LOS à Berne depuis 2013. La même année, elle accède également au Grand Conseil valaisan, en qualité de représentante du district de Martigny. A 51 ans, elle préside la fédération socialiste du district de Martigny depuis 2013 et siège au Bureau exécutif (direction cantonale) du PSVR. Barbara Lanthemann a également participé aux élections fédérales de 2015, en se présentant sur la liste au Conseil national pour le PS valaisan.

Depuis le 19 novembre 2016, elle est la nouvelle présidente du Parti socialiste du Valais romand, et se représente en mars 2017 à l'élection pour la députation au Grand Conseil valaisan.

Elle a été présidente de l'association Alpagai, une association valaisanne ouverte à toutes les personnes concernées de près ou de loin par l'homosexualité en Valais. Elle a également été membre du Comité d'organisation de la Pride 2015 en tant que responsable des finances et co-présidente de Pro Aequalitate, association créée pour défendre les intérêts des personnes LGBT lors de scrutins populaires en Suisse.

Parfaitement bilingue français-allemand, elle pourra mettre à profit ses connaissances linguistiques pour renforcer les relations entre les membres de la commission du PS. Au vu de son emploi de lobbyiste à Berne, Barbara Lanthemann est une habituée des méandres politiques et des médias.

Curriculum vitae

Rebecca Ruiz

04.02.1982
Mariée, un enfant

Rue du Valentin 32
1004 Lausanne
076 567 87 37
rebeccaruiz@bluewin.ch



FORMATION

- Master en criminologie et sécurité, Ecole des sciences criminelles à l'Université de Lausanne. Mention: *Magna cum laude*, septembre 2007 ;
- Licence en Sciences sociales à l'Université de Lausanne, juillet 2005 ;
- Maturité fédérale, type A, Gymnase cantonal de la Cité à Lausanne, juin 2000.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

- **Conseillère nationale, membre du Parlement fédéral depuis 2014**, membre de la Commission des affaires juridiques (2014 - février 2017), de la Commission de sécurité sociale et de la santé publique (dès Mars 2017).
- **Cheffe de projet de recherche** à la Direction générale de l'enseignement obligatoire et à l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, Etat de Vaud, 2010-2014
→ Prévention de la délinquance juvénile
- **Mandat de recherche pour la Police cantonale vaudoise**, 2012
→ Enquête interne sur la Réforme policière vaudoise
- **Mandat d'expertise en matière de sécurité publique pour la Ville de Morges** de mars à juillet 2010
→ Rédaction d'un Rapport-préavis municipal
- **Mandat de recherche pour la Police municipale lausannoise** de février 2009 à février 2010
→ Enquête de satisfaction auprès du personnel et évaluation interne de la démarche éthique (formation des collaborateurs, constitution du dossier de candidature de la PML à l'European Public Sector Award 2009 - Nomination au prix d'excellence et récompense d'un certificat "Best practice" pour le projet lausannois)
- **Mandats de recherches pour l'Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne** d'août 2008 à janvier 2009
→ Enquête sur le sentiment d'insécurité, sur la qualité de vie et la perception de la Police municipale. Sondage auprès d'un échantillon de 800 personnes
→ Enquête sur le vandalisme dans les écoles lausannoises (recherche qualitative et quantitative)
- **Déléguée remplaçante de l'Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne** de novembre 2007 à juillet 2008 (remplacement durant un congé maternité)
→ Suivi des activités quotidiennes de l'Observatoire (organisation et participation aux séances, contacts avec la presse, les citoyens et les partenaires)
→ Coordination et suivi de projets temporaires avec d'autres directions
- **Employée d'édition** aux Editions Antipodes à Lausanne de décembre 2001 à septembre 2007
→ Préparation de textes, mise en page partielle, comptabilité, mise à jour du site, travaux administratifs

ENGAGEMENTS ASSOCIATIFS

- Service aux patients de Suisse occidentale, présidente
- Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS), présidente
- Fondation Protection de l'enfance Suisse, membre du conseil
- Fondation PROFA, membre du conseil
- Fondation d'aide sociale et culturelle Vaud, membre du conseil
- Fondation de la Compagnie Philippe Saire, membre du conseil
- ASLOCA Lausanne, membre du comité
- Conseil professionnel de la Haute Ecole de la Santé La Source, membre du conseil
- Palliative Vaud, membre du comité

ENGAGEMENTS LIÉS À MON MANDAT DE PARLEMENTAIRE

- Co-présidente du Groupe parlementaire Santé psychique.
- Membre du Comité d'initiative pour un congé paternité

ENGAGEMENTS POLITIQUES

- Adhésion au Parti socialiste lausannois en 2003
- Membre du Conseil communal de Lausanne de 2006 jusqu'en 2012
 - Membre de la commission des finances
 - Membre de la commission des naturalisations
 - Membre de la commission tripartite pour l'intégration des immigrés
- Présidente du Parti socialiste lausannois de 2008 à 2013
- Membre du Grand conseil vaudois de 2012 à 2014
 - Vice-présidente du Groupe socialiste
 - Membre de la Commission des affaires judiciaires
 - Membre de la Commission des visiteurs de prisons
- Membre du Comité directeur du Parti socialiste vaudois de 2012 à 2016
- Présidente de la Commission Sécurité publique du PSV de 2008 à 2016

Il n'y a pas de direction à la tête des commissions spécialisées ci-dessous.

La composition de la commission reste inchangée et l'on peut en cas de besoin recruter des gens pour des postes spécifiques :

Commission spécialisée « Migration et intégration »

Commission spécialisée « État et droit »

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur recommande cette manière de faire.